



Bulletin Officiel

N° 3631 Mardi 29 Juin 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES. 2-3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

UNION DE FACTORING -UNIFACTOR- 4

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG- 4

INFORMATIONS POST AGO

SOCITET EL WIFACK LEASING 5-7

UBCI LEASING 8-10

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST -SODINO SICAR- 11-13

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST-SODINO SICAR- 14

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -AMINA- : AGO 15

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -AMINA-

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 25 juin 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne de Réassurance- Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis.
Banque Tunisienne de Solidarité	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.		

- Suite -

5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis
3	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso- Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
3	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
3	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
11	Attijari Intermédiation Résidence Omar 1073 Montplaisir Ennasim-Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du lac d'Annecy -1053 les berges du lac Tunis
		ENNAKL Automobiles	Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE

UNION DE FACTORING -UNIFACTOR-

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord -1004 Tunis-

La Société Union de Factoring –UNIFACTOR- informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **5 000 000 Dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Mars 2010 et ouverte à la souscription du 7 Juin 2010 au 21 Juin 2010, a été réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles de nominal 5 Dinars, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **15 000 000 Dinars** divisé en **3 000 000** actions de nominal 5 Dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 756

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

Siège social : Route de Naâssen -2059 Bir Kassaâ BEN AROUS-

La Société Tunisienne des Marchés de Gros –SOTUMAG- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **9.000.000 dinars à 12.000.000 dinars** et ce, par incorporation de réserves pour un montant de **3.000.000 dinars** et l'émission de **3.000.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des **9.000.000 actions** anciennes composant le capital social actuel à **raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour trois (03) actions anciennes** et ce, à partir du **05 juillet 2010**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2010**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la « SOTUMAG » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **05 juillet 2010**.

Les nouvelles actions gratuites seront négociables en Bourse à partir du **05 juillet 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **05 juillet 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **05 Juillet 2010**.

2010 - AS - 757

AVIS DES SOCIETES (suite)

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la société EL WIFACK LEASING publie, ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable.

L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2009 conformément à l'article 200 du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2009	2.456.867,352
Résultats reportés	1.218,950
Total	2.458.086,302
Réserves légales (5%)	122.904,315
Premier reliquat	2.335.181,987
Fonds social	85.000,000
Deuxième reliquat	2.250.181.987
Dividendes	1.200.000,000
Troisième reliquat	1.050.181,987
Réserves de réinvestissement	900.000,000
Résultats reportés	150.181,987

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,400 dinars par action soit un dividende de 8% du nominal. Le paiement est fixé à partir de 12/07/2010.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et ratifie la cooptation de M. Mohamed Hedi Ben Ayed par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 25.12.2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants pour une durée de trois ans (2010, 2011, 2012) qui prend fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012 :

- M. Mellousse Mohamed.
- STB Invest.
- M. Mohamed Ben Ayed.
- Société LAFICO.
- Société SOGEF
- Société AIC.
- M. Mohamed Braiek : Administrateur représentant les petits actionnaires.
- M. Habib Karaouli : Administrateur Indépendant.

L'assemblée invite le Conseil à se réunir juste après la clôture de ses travaux pour renouveler le mandat du Président Directeur Général et désigner les membres de comité de crédit et d'audit permanent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence à 1000 dinars nets d'impôts par administrateur et par séance à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle décide de fixer une indemnité annuelle de 3.000 dinars nets d'impôts pour chaque membre du Comité d'audit permanent et chaque membre du comité exécutif de crédit.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009 et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total de 40 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

(Exprimé en D.T.)

Actifs	31/12/2009	31/12/2008	Capitaux propres & Passifs	31/12/2009	31/12/2008
Liquidités et équivalents de liquidités	1 742 913	1 836 172	Passifs		
Créances sur la clientèle			Emprunts et ressources spéciales		
Créances de leasing : Encours Financiers	93 571 358	67 728 802	Concours bancaires	0	120 361
Moins: Provisions	(1 617 821)	(1 174 254)	Emprunts et dettes rattachés	66 547 974	55 884 875
	91 953 537	66 554 548	Total Emprunts et ressources spéciales	66 547 974	56 005 236
Créances de leasing: Echues & Impayées	2 563 799	2 005 272	Autres passifs		
Moins: Provisions	(1 291 895)	(556 006)	Dettes envers la clientèle	752 359	725 683
	1 271 904	1 449 266	Fournisseurs et comptes rattachés	12 921 647	5 011 692
Intérêts constatés d'avance	(547 088)	(466 402)	Provisions pour passifs		
			Autres	2 269 278	1 268 876
Total des créances sur la clientèle	92 678 353	67 537 412	Total des autres passifs	15 943 284	7 006 251
Portefeuille titres de placement	717 258	500 000			
Portefeuille d'investissement			Capitaux propres		
Portefeuille d'investissement brut	1 969 861	883 316	Capital social	15 000 000	10 000 000
Moins: Provisions	(100 000)	(100 000)	Prime d'émission	1 500 000	0
Total portefeuille d'investissement	1 869 861	783 316	Réserves	2 932 204	1 909 301
Valeurs Immobilisées			Fonds pour risques Bancaires gén.	220 000	220 000
Immobilisations incorporelles	114 317	80 319	Autres capitaux propres	292 849	203 909
Moins: Amortissements	(81 730)	(73 746)	Résultats reportés	150 182	1 219
	32 587	6 573	Total des capitaux propres après affectation	20 095 235	12 334 429
Immobilisations corporelles	1 629 843	1 390 868			
Moins: Amortissements	(456 594)	(414 205)	Autres actifs		
	1 173 249	976 663	Autres actifs	4 440 446	3 725 695
Total des valeurs immobilisées	1 205 836	983 236	Moins: Provisions	(19 915)	(19 915)
Autres actifs				4 420 531	3 705 780
Moins: Provisions	(19 915)	(19 915)	Total des actifs	102 586 493	75 345 916
	4 420 531	3 705 780	Total des capitaux propres et des passifs	102 586 493	75 345 916

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes D'émission	Réserve légale	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation	15.000.000	1.500.000	254.300	207.849	1.110.000	765.000	1.219	2.456.867	21.295.235
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2009			122.904	85.000	900.000	-	1.348.963	(2.456.867)	-
Dividendes à verser sur le bénéfice 2009							(1.200.000)		(1.200.000)
Solde au 31 décembre 2009 après affectation	15.000.000	1.500.000	377.204	292.849	2.010.000	765.000	150.182	-	20.095.235

AVIS DES SOCIETES (suite)

INFORMATIONS POST AGO

UBCI LEASING

Siège social : 39, Avenue du 10 décembre 1948, El Menzah IV, 1004, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, l'UBCI LEASING, publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le dit rapport ainsi que les bilans et comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées au niveau du rapport spécial du Commissaire aux Comptes en exécution des articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi n°2001/65 relative aux Etablissements de crédit.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, au vu des résultats financiers tels qu'ils lui ont été présentés, d'affecter 957 299 dinars en réserve extra ordinaire et de distribuer le reliquat aux actionnaires sous forme de dividendes.

En Dinars

Résultat 2009	: 1 957 299
Dotation pour réserve extraordinaire	: 957 299
Dividendes à distribuer	: 1 000 000

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2009 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 20.000 DTU au titre des jetons de présence.

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration de renouveler le mandat de Mr Laurent Romanet administrateur et Président du Conseil pour une période de trois années et ce jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012

Sixième Résolution

Après avoir pris acte de l'expiration du mandat du commissaire aux comptes ECC Mazars, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration de nommer Mr Hassen Khouadja en tant que Médiateur Bancaire pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois, par tacite reconduction .

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou l'extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
 (Unité : en Dinars)

ACTIFS	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Liquidités et équivalents de liquidités	1	1 082 873	73 641
Créances sur la clientèle			
Créances de leasing	2	91 731 372	82 504 879
Moins : Provisions		(204 895)	(218 690)
		91 526 477	82 286 189
Clients et comptes rattachés	3	2 780 592	3 247 374
Moins : provisions		(1 563 626)	(2 324 398)
Moins : Marges réservées		(192 449)	(244 138)
		1 024 517	678 838
Total des créances à la clientèle		92 550 994	82 965 027
Valeurs immobilisées			
Immobilisations incorporelles	5	524 158	524 158
Moins : amortissements		(514 460)	(501 876)
		9 698	22 282
Immobilisations corporelles propres	6	476 197	472 353
Moins : amortissements		(395 555)	(359 667)
		80 642	112 686
Total des valeurs immobilisées		90 340	134 968
Autres actifs	7	1 937 045	1 795 659
TOTAL DES ACTIFS		95 661 252	84 969 295

- Suite -

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
 (Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<u>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</u>			
<u>EMPRUNTS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	28 943 451	23 082 234
Emprunts	9	40 993 856	39 450 724
Autres passifs financiers	10	1	210 174
Provisions	11	102 000	83 000
		41 095 857	39 743 898
<u>AUTRES PASSIFS</u>			
Clients Crédeurs	12	753 495	184 538
Fournisseurs et comptes rattachés	13	5 901 584	4 313 630
Autres passifs courants	14	4 280 810	3 916 240
		10 935 889	8 414 408
Total passif		80 975 197	71 240 540
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		4 686 055	3 728 755
Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	15	14 686 055	13 728 755
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		95 661 252	84 969 295

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

Libellé	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserves Extraordinaires	Résultat net de l'exercice (i)	Total
Solde au 31-12-2008	10 000 000	1 000 000	39 200	2 689 555	0	13 728 755
Réserves légales						0
Réserves extraordinaires				957 299	-957 299	0
Distribution dividendes					-1 000 000	-1 000 000
Résultat au 31-12-2009					1 957 299	1 957 299
Solde au 31-12-2009	10 000 000	1 000 000	39 200	3 646 854	0	14 686 054

AVIS DES SOCIETES (suite)

INFORMATIONS POST AGO

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2010, la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

اللائحة الأولى :

تصادق الجلسة العامة بعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة وللتقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات على القوائم المالية لسنة 2009 وعلى العمليات المعنية بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية :

بعد اطلاعها على التقرير السنوي لمراقب الحسابات عن الحسابات المجمعدة المتعلقة بالسنة المالية 2009، تصادق الجلسة العامة على الحسابات المجمعدة كما وقع تقديمها.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة :

تصادق الجلسة العامة العادية على الإبراء التام لذمة أعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2009.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الرابعة :

تصادق الجلسة العامة العادية على تويب النتيجة الصافية للسنة المالية 2009 والبالغة 374.941,403 – دينار كما يلي:
* 49596,789 – ديناراً على حساب الاستهلاكات المؤجلة
* 325344,614 – ديناراً على حساب النتائج المؤجلة

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد عضوية كل من الشركة التونسية السعودية للاستثمار الإنمائي، بنك الإسكان، شركة سيفا فيلتر، السيد مولدي العياري، والسيد رضا بوعجينة ، وتنتهي مهامهم بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في الحسابات المالية لسنة 2012.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السادسة:

تقرر الجلسة العامة العادية تعيين شركة سبجوديت في شخص ممثلها القانوني السيد لطفي الحامي مراقباً لحسابات الشركة والحسابات المجمعدة لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة التي تناقش حسابات السنة المالية 2012.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة:

تخول كل الصلاحيات لرئيس مجلس الإدارة أو من ينوبه للقيام بكل إيداع ونشر عند الاقتضاء.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en Dinars)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-09	MONTANTS AU 31-12-08
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 010	1 010
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 010	-1 010
		-----	-----
		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2	602 504	583 004
MOINS AMORTISSEMENTS		-207 676	-212 062
		-----	-----
		394829	370 942
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A3	17 525 005	13 147 525
MOINS PROVISIONS		-1 593 005	-1 260 273
		-----	-----
		15 932 000	11 887 252
AUTRES ACTIFS NON COURANT		4 500	9 000
ACTIFS NON COURANTS		16 331 328	12 267 194
ACTIFS COURANTS			
AUTRES ACTIFS COURANTS	A4	266 758	215 828
MOINS PROVISIONS		-7 115	-7 115
		-----	-----
		259643	208 713
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A5	6 210 487	9 859 343
MOINS PROVISIONS		-199 266	-378 193
		-----	-----
		6 011 222	9 481 150
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	158 808	67 869
		-----	-----
ACTIFS COURANTS		6 429 672	9 757 732
TOTAL DES ACTIFS		22 761 001	22 024 926

- Suite -

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en Dinars)

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-08	MONTANTS AU 31-12-07
CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT APPELE ET VERSE	B1	24 000 000	24 000 000
ACTIONNAIRES CAPITAL NON APPELE		-6 000 000	-6 000 000
RESERVES		695 021	691 833
RESULTATS REPORTES		-1 868 835	-1 493 894
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		16 826 186	17 197 939
RESULTATS DE L'EXERCICE		0	0
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		16 826 186	17 197 939
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21	B2	559 132	560 946
FINANCEMENT FOPRODI		4 304 130	3 295 180
FINANCEMENT RITI		45 885	
FINANCEMENT BEI		282 332	446 707
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		158 466	122 966
PASSIFS NON COURANTS		5 349 945	4 425 799
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		24 223	18 330
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	118 423	97 350
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	442 225	285 508
PASSIFS COURANTS		584 870	401 188
TOTAL DES PASSIFS		5 934 815	4 826 987
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		22761 001	22 024 927

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignations	Capital Social souscrit, appelé et versé	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserve pour Fonds social	capit. souscrit App Non versé	Actionnaires capit. Souscrit App Non versé	Résultats Reportés*	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2007	12 000 000	49 089	573 698	61 884	0	0	-561 709	-136 842	11.968.120
Affectations approuvées par l'AGO du 26/06/2008							-136 842	-136 842	0
Solde au 31/12/2007 après affectation	12 000 000	49 089	573 698	61 884	0	0	-698 551	0	11.968.120
Libération du dernier moitié de l'augmentation de capital	6 000 000			7 162					6000000
Réserves pour fonds social									7162
Perte de l'exercice 2008								-795 343	-795343
Solde au 31/12/2008	18 000 000	49 089	573 698	69 046	0	0	-698 551	-795 343	17 197 939
Affectations approuvées par l'AGO du 26/06/2009							-795 343	795 343	0
Solde au 31/12/2008 après affectation	18 000 000	49 089	573 698	69 046	0	0	-1 493 894	0	17 197 939
Réserves pour fonds social				3 188					3 188
Perte de l'exercice 2009								-374 941	-374 941
Solde au 31/12/2009	18 000 000	49 089	573 698	72 234	0	0	-1 493 894	-374 941	16 826 186
Affectations approuvées par l'AGO du 24/06/2010							-374 941	374 941	0
Solde au 31/12/2009 après affectation	18 000 000	49 089	573 698	72 234	0	0	-1 868 835	0	16 826 186

* y compris amortissements différés

AVIS DES SOCIETES (suite)

شركة التنمية والإستثمار للشمال الغربي
المقر الاجتماعي : شارع الطيب المهيري بناية شركة المعارض بسليانة- 6100سليانة-

القرارات التي تمت المصادقة عليها اثر الجلسة العامة الخارقة للعادة التي عقدت يوم 24 جوان 2010.

اللائحة الأولى :

قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتأكدها من التحرير الكامل للرأس المال الاجتماعي الترفيع في رأس مال شركة التنمية والإستثمار للشمال الغربي من 24.000.000 دينار إلى 48.000.000 دينار أي بزيادة قدرها 24.000.000 دينار تكتتب نقدا وتحرر بنسبة النصف من القيمة الاسمية عند الإكتتاب أي ما يساوي 5 دينار للسهم الواحد. وتتحقق هذه الزيادة في رأس المال بإحداث 2400000 سهم جديد قيمة السهم الواحد الاسمية 10 دنانير . يتم تخصيص الإكتتاب في الأسهم الجديدة وبصفة تفاضلية للمساهمين القدامى الذين يمتلكون الأسهم القديمة المكونة لرأس المال أو الذين قاموا بعمليات الشراء في حقوق الإكتتاب في البورصة وذلك بالصفة غير قابلة للتخفيض أو بالصفة القابلة للتخفيض. تعطى أولوية الإكتتاب في 2400.000 سهم جديد التي سيتم إصدارها نقدا إلى المساهمين القدامى أو إلى مقتني حقوق الإكتتاب في البورصة بحساب سهم جديد مكتتب (01) لكل سهم قديم (01). في حالة عدم اكتتاب جميع الأسهم المتعلقة بالترفيع في رأس المال يمكن الالتجاء إلى الإمكانية الواردة بالفصل 298 من مجلة الشركات التجارية وإعطاء مجلس الإدارة، إذا أراد ذلك، كل الصلاحيات اللازمة لعرض الأسهم التي لم يقع اكتتابها للعموم، كليًا أو جزئيًا.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية :

تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة مع التقيد بشرط تحقيق الزيادة في رأس المال تحويل الفصل السادس من القانون الأساسي وتعويضه بالفصل الآتي:

الفصل السادس (جديد) رأس المال:

حدد رأس مال الشركة بثمانية وأربعون مليون دينار (48.000.000 د) مقسم على أربع ملايين وثمانمائة ألف سهم (4.800.000) قيمة السهم الواحد الاسمي عشرة دنانير (10د).

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة :

تخول الجلسة العامة الخارقة للعادة منذ الآن كل الصلاحيات لمجلس الإدارة بقصد تحقيق هذه الزيادة وضبط طرقها العملية ومعاينة إنجازها وتحديد مدة الإكتتاب طبقا للقوانين المعمول بها.

وتمنح الجلسة العامة الخارقة للعادة تفويضا للرئيس المدير العام لتمثيلها حتى يقوم بجميع الإجراءات ومنها الإيداع، النشر، التسجيل وأي تصريح بالإكتتاب والدفع وعموما كل الإجراءات القانونية. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الرابعة:

تخول كل الصلوحيات لحامل نسخة من هذا المحضر أو مضمون منه للقيام بكل إيداع أو نشر عند الإقتضاء. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)**SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
-AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation AMINA porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le mercredi 30 juin 2010 à 9 heures au siège social de la société sis au 92-94 avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2009.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.
3. Examen et approbation des conventions réglementées.
4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2009.
5. Quitus aux administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2009.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Désignation de nouveaux administrateurs et approbation de la démission d'administrateurs.
9. Nomination du commissaire aux comptes.
10. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 JUIN 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,421%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,421%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,424%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,426%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,428%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,431%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,436%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,439%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,442%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,444%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,451%	998,327
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,468%	1 024,187
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,221
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 045,987
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 098,653
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 130,675
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 094,345
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,131
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,873%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,008%	1 100,863
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,264%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,309%		1 012,488
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,881%	1 084,700

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,896	132,908		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,562	11,563		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,195	1,195		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,006	32,009		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,059	44,063		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	160,664	160,776		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	679,237	677,973		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	135,828	135,967		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	126,507	126,71		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	114,775	112,952		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	112,819	112,952		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	105,249	105,266		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
13 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 220,493	1 228,951		
14 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2129,545	2149,25		
15 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,749	118,525		
16 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,764	119,374		
17 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 105,552	1115,251		
18 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	121,127	121,958		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	159,679	160,78		
20 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,277	14,345		
21 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 570,880	5629,324		
22 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 449,412	6490,135		
23 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,274	2,286		
24 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,806	1,816		
25 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,159	1,160		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
26 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,295	106,308
27 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,579	102,594
28 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,101	103,116
29 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,063	101,094
30 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,665	101,678
31 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,903	104,913
32 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,902	101,913
33 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,974	101,986
34 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	103,972	103,987
35 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,995	101,007
36 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,268	102,278
37 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,253	102,264
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,174	102,185
39 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,262	104,271
40 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,202	104,214
41 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,192	101,199
42 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,173	101,183
43 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,400	102,416
44 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,497	100,507
45 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,462	104,472
46 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,423	102,433
47 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,786	100,797
48 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,659	102,670
49 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	102,830	102,838
50 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,377	100,386

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,366	10,367
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,036	102,045
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,417	100,430
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,078	100,156
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,798	76,910
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	155,240	155,269
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 529,982	1 530,394
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	110,180	110,276
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	120,143	120,197
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	102,941	102,938
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,878	15,893
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	277,913	277,296
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	51,647	51,744
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 212,114	2 211,618
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	77,829	77,753
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,793	57,781
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	102,565	102,585
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	112,297	112,273
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	109,803	109,803
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,987	11,989
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,094	13,100
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,187	17,198
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,920	17,930
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	11,834	11,832
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,637	127,619
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	131,825	131,759
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	126,020	126,038
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,969	19,959
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,869	101,847
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	105,545	105,348
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	140,658	141,000
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,719	10,656
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	124,431	125,873
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	116,048	117,468
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,733	168,553
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,583	150,672
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,739	132,849
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 593,574	9 622,865
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	163,993	164,064
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 423,868	1 415,358
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	105,948	105,738
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	103,550	103,970
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 079,139	10 066,369

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
-AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation - AMINA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr GRAJA Mounir.

Bilan ACTIFS					
	Note	Exercice 2009			2 008
		Brut	Amort, Prov	Net	Net
Actifs Incorporels d'exploitation		134 402	134 402	-	80 269
Logiciel Informatique		134 402	134 402	-	80 269
Actifs Corporels d'exploitation	4	170 125	130 740	39 385	51 453
Installations Techniques et machines		145 146	109 637	35 509	45 475
Autres installations, Outillages et mobiliers		24 979	21 103	3 876	5 979
Placements	5	14 556 378	822 019	13 734 359	11 407 498
Terrains et Constructions		445 223	66 783	378 440	413 248
Autres Placements Financiers					
Actions, autres titres à revenu variable		8 311 310	547 773	7 763 537	4 761 333
Obligations et autres titres à revenu fixe		5 727 607	207 463	5 520 144	6 154 286
Autres prêts		72 239		72 239	78 630
Créances	6	1 225 788	67 219	1 158 568	1 019 974
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Autres créances nées d'opération d'assurance directe		416 059	67 219	348 840	369 633
Créances nées d'opérations de réassurance		69 722		69 722	56 540
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collect.publ.		542 685		542 685	467 230
Débiteurs Divers		197 321		197 321	126 571
Autres Eléments d'Actifs	7	487 427	3 932	483 495	1 152 067
Avoirs en Banque, CCP, Chèques et Caisse		207 219	3 932	203 287	798 077
Frais préliminaires					23 982
Comptes de Régularisation Actif					
Intérêts et loyers acquis et non échus		198 660		198 660	213 741
Autres Comptes de régularisation		81 548		81 548	116 267
Total des actifs		16 574 119	1 158 312	15 415 807	13 711 261

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Notes	2 009	2 008
<i>Capitaux Propres</i>			
Capital Social		3 000 000	3 000 000
Réserves et Primes liées au Capital		332 781	332 781
Résultat réporté	-	977 243	674 589
Effet des modifications comptables		194 170	
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	8	2 549 708	2 658 192
Résultat de l'exercice		- 87 248	- 302 654
Total des capitaux propres avant affectation		2 462 460	2 355 538
<i>Passifs</i>			
Provisions pour risques		113 608	113 608
Provisions techniques brutes	9	12 502 202	10 817 810
Provision d'assurances Vie		11 868 807	10 421 068
Provision pour Sinistres		565 115	328 918
Provisions pour P.B ristournes		13 439	14 408
Autres provisions techniques		54 841	53 416
Autres dettes	10	96 252	199 532
Dettes nées d'opération de réassurance		17 711	11 583
Autres dettes		78 541	187 949
Etat, Organismes de sécur.Sociale, Collec.Publ		31 622	37 394
Créditeurs Divers		46 919	150 555
Autres passifs	11	241 284	224 774
Comptes de régularisation		241 284	224 774
Total des passifs		12 953 346	11 355 724
Total des capitaux propres et des passifs		15 415 807	13 711 261

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	Notes	2 009			2 008
		Opérations Brutes	Cession et retrocession	Opérations Nettes	
PRIMES	12	2 754 064	- 15 927	2 738 137	5 110 250
Primes émises et acceptées		2 754 064	- 15 927	2 738 137	5 110 250
PRODUITS DES PLACEMENTS	13	1 653 419	-	1 653 419	1 136 165
Revenus des placements		1 653 419		1 653 419	1 136 165
CHARGES DESINISTRES	14	- 1 534 927	-	- 1 534 927	- 4 518 136
Montants payés		- 1 298 730		- 1 298 730	- 4 534 398
Variation de la provision pour sinistres		- 236 197		- 236 197	16 262
VARIATIONS DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	15	- 1 445 970	-	- 1 445 970	- 491 937
Provisions d'assurance vie		- 1 446 940		- 1 446 940	- 478 071
Autres provisions techniques		970		970	- 13 866
PARTICIPATIONS AUX BENEFICES ET RISTOURNES	16	- 74 311	3 474	- 70 837	- 73 451
FRAIS D'EXPLOITATION	17	- 520 274	-	- 520 274	- 380 712
Frais d'acquisition		- 260 069		- 260 069	- 200 483
Frais d'administration		- 260 205		- 260 205	- 180 228
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	18	- 208 890	-	- 208 890	- 302 278
CHARGES DE PLACEMENTS	19	- 695 152	-	- 695 152	- 661 684
Charges de gestion des placements		- 87 054		- 87 054	- 84 805
Corrections de valeurs sur placements		- 277 721		- 277 721	- 338 896
Pertes provenant de la réalisation des placements		- 330 377		- 330 377	- 237 982
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT	20	- 157 685	-	- 157 685	- 93 593
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		- 229 725	- 12 453	- 242 178	- 275 376

ETAT DE RESULTAT

	Notes	2 009	2 008
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		- 242 178	- 275 376
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		157 685	93 593
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES			- 115 746
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	21	- 84 494	- 297 529
IMPÔT SUR LE RESULTAT		- 2 754	- 5 125
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 87 248	- 302 654
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		194 170	
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		106 923	- 302 654

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	Notes	2 009	2 008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	22		
Encaissement des primes reçues des assurés		2 560 020	3 503 422
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	1 241 063	3 122 211
Encaissement des primes reçues (acceptations)		91 333	93 259
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			5 650
Commissions versées sur acceptations	-	8 220	8 393
Participations bénéficiaires payées(acceptations)	-	74 311	3 892
Commissions versées aux intermédiaires	-	58 020	46 047
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	823 200	582 673
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	12 256 837	11 607 706
Encaissements liés à la cession de placements financiers		9 957 594	12 095 843
Produits financiers reçues		1 243 780	413 845
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-	608 924	754 367
Flux de trésorerie liés ax activités d'investissement	23		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo.Corp.et Incorp	-	6 934	49 593
Encaiss.provenant de la cession d'Immo.Incorp.et Corp		25 000	
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		18 066	- 49 593
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	24		
Dividendes et autres distributions			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-	-
VARIATION DE TRESORERIE	-	590 858	704 774
TRESORERIE DE DEBUT D'EXERCICE		798 077	93 303
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		207 219	798 077

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2009

5. Notes aux états financiers (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

5.1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

5.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

5.2.1. Note sur les placements

Les placements englobent les titres de participations, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

L'exercice 2009 a été marqué par un changement de méthode comptable au niveau de la gestion des placements de AMINA et ce par le passage à la méthode du coût moyen pondérée au lieu de la méthode FIFO.

Les dépréciations financières constatées, sur chaque catégorie de titres côtés de même nature, entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2009 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées ont fait l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur investie est inférieure à la valeur mathématique.

Les bons de trésor négociables en bourse font l'objet d'une évaluation à l'inventaire sur la base du capital restant augmenté de la fraction non amortie de l'écart entre la valeur faciale et le prix d'acquisition.

5.2.2. Note sur les provisions techniques

Les provisions techniques comprennent :

a- Les Provisions Mathématiques

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la compagnie déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

b- Les provisions pour sinistres à payer

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés et non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2009 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2010.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

c- Les réserves de stabilité

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats, destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

5.2.3 Note sur l'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle préconisé par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance (NC 26).

Cette norme permet de déterminer le résultat technique de l'assurance vie et le résultat global de la société.

Par ailleurs et en application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, la société a procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice 2009 par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- *Les frais de gestion sinistres* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
 - *Les frais d'acquisition des contrats* : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
 - *Les frais d'administration* : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
 - *Les frais de gestion des placements* : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires etc...
-

- **Les autres charges techniques** : Ils correspondent aux charges qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment ;

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

5.2.4 Présentation des états financiers

Le bilan de l'exercice comptable 2009 totalise tant à l'actif qu'aux capitaux propres et passif 15 415 807 dinars contre 13 711 261 dinars en 2008, accusant ainsi une augmentation de 1 704 545 dinars.

L'exercice 2009 a dégagé un déficit de 87 248 dinars contre un déficit de 302 654 dinars en 2008.

Les primes émises de l'exercice 2009 nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent à 2 662 731 dinars contre 5 031 933 dinars l'année précédente, accusant ainsi une diminution de 2 369 202 dinars en montant et 47% en pourcentage.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de l'exercice 2009.

5.3. Notes complémentaires

5.3.1 Notes sur les postes d'actifs

A1 : Actifs incorporels d'exploitations

L'actif incorporel totalise à fin 2009 une valeur nette nulle contre une valeur nette de 80 269 à fin 2008 et correspond au logiciel de gestion technique « ASSUARIA ».

Ce logiciel qui n'est plus fonctionnel en 2010, a été amorti intégralement en 2009.

A2 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent à fin 2009 une valeur brute de 170 125 dinars contre 188 191 dinars à fin 2008 soit une variation négative de 18 066 dinars ;

La valeur nette de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 39 385 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Matériel d'exploitation	18 186	16 059	2 127
Matériel de transport	50 000	50 000	0
MMB	6 793	6 903	-110
Agencement, Aménagement	67 461	44 961	22 499
Œuvres et Arts	27 685	12 817	14 868
Total	170 125	130 740	39 385

A3 : Placements

Le portefeuille placements de « AMINA » totalise au 31 décembre 2009 un montant net de 13 734 359 dinars contre 11 407 498 dinars au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 2 326 861 dinars.

La répartition du poste placements est donnée comme suit :

Libellé	2009			2008		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Constructions	445 223	66 783	378 440	459 985	46 737	413 248
Bon de trésor	4 153 000		4 153 000	4 430 000		4 430 000
Emprunts obligataires	667 144		667 144	874 286		874 286
Parts dans les fonds communs de placements	815 395		815 395	809 909		809 909
Billets de trésorerie	207 463	207 463	0	857 463	207 463	650 000
Titres cotés	6 673 925	144 140	6 529 785	2 239 400	367 625	1 871 775
Parts dans les SICAV	129 699		129 699	1 034 576		1 034 576
Titres de participations	892 290	403 633	488 657	1 365 333	120 259	1 245 073
Compte à terme	500 000		500 000			
Autres prêts	72 239		72 239	78 630		78 630
Total	14 556 378	822 019	13 734 359	12 149 582	742 084	11 407 498

- Billets de trésorerie
-

La valeur nette du poste « Billets de trésorerie » s'élève au 31 décembre 2009 à 207 463 dinars et se détaille comme suit :

Billets de trésorerie	Valeur brute	Provision	Valeur nette
BATAM	177 778	177 778	0
FLEXO PRINT	29 685	29 685	0
Total	207 463	207 463	0

- Titres de participations

La valeur brute du portefeuille « titres de participations » s'élève au 31 décembre 2009 à 892 290 dinars contre 1 365 333 dinars et se détaille comme suit :

Titres	Situation au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Situation au 31/12/2009
Titres de participations	477 662	0	253 372	224 290
S O F I G A T	1 000			1 000
EDIFIA	198 750		198 750	0
SOCIETE TUNINVEST	51 342		51 342	0
SOCIETE FEIZA	61 440			61 440
ARCHIDOC	16 000			16 000
SOCITETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE	27 050			27 050
CODIT	118 800			118 800
PART SOCIALE C.T.T.T.	3 280		3 280	0
Conventions de portages	887 671	0	219 671	668 000
VENDIS	30 000			30 000
SPEED STYLE	53 643		53 643	0
STGH	300 000			300 000
STE DE GESTION HOTELIERE PRIMAVERA	280 000			280 000
BEN JEMAA MOTORS	166 028		166 028	0
ARCHIDOC	58 000			58 000
Total	1 365 333	0	473 043	892 290

✓ *Titres de participations*

La valeur brute des titres de participations s'élève au 31 décembre 2009 à 224 290 dinars.

Les provisions pour dépréciations de ces titres s'élève à 63 633 dinars et se détaille comme suit :

Titres	Situation au 31/12/2009	Provisions
S O F I G A T	1 000	
EDIFIA	0	
SOCIETE TUNINVEST	0	

Titres	Situation au 31/12/2009	Provisions
SOCIETE FEIZA	61 440	61 440
ARCHIDOC	16 000	
SOCITETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE	27 050	2 193
CODIT	118 800	
PART SOCIALE C.T.T.T.	0	
Total	224 290	63 633

- **Autres prêts**

Les autres prêts totalisent à fin 2009 un montant de 72 239 dinars et se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Prêt Thouraya MSADDAK	48 601
Prêt Ridha Jlassi	8 400
Gratification Mondher KABCHECHE sur 2005 et antérieurs	5 000
Autres prêts au personnel AMINA	10 238
Total	72 239

- ✓ *Conventions de portages*

La valeur brute des titres de participations en portage s'élève au 31 décembre 2009 à 668 000 dinars et se détaillent comme suit :

Conventions	Solde 2009	Montant initial	Règlement Total	Règlement 2009	Impayés	A échoir	Provisions
VENDIS	30 000	40 000	10 000	0	10 000	20 000	
ARCHIDOC	58 000	58 000	0	0	58 000	0	
STGH	300 000	300 000	0	0	60 000	240 000	60 000
STE DE GESTION HOTELIERE PRIMAVERA	280 000	280 000	0	0	280 000	0	280 000
Total	668 000	678 000	10 000	0	408 000	260 000	340 000

A4 : Créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2009 pour un montant brut de 1 225 788 dinars contre 1 019 974 dinars à fin 2008 et présente le détail suivant :

Libellés	Brut 2009	Provisions	Net 2009	Net 2008
Créances nées d'op. d'assurances directes	416 059	67 219	348 840	369 633
Créances nées d'opérations de réassurances	69 722		69 722	56 540
Etat et organismes de sécurité sociale	542 685		542 685	467 230
Débiteurs divers	197 321		197 321	126 571
Total	1 225 788	67 219	1 158 568	1 019 974

a- Créances nées d'opération d'assurances directes

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 416 059 dinars et correspond aux créances de la société sur les assurés. Ces créances sont présentées à l'actif du bilan net des commissions.

Les provisions au 31 décembre 2009 qui s'élève à 67 219 dinars correspond à :

- des primes à annuler pour un montant de 25 379 dinars ;
- une provision sur les créances sur les assurés pour un montant de 41 840 dinars

Le fichier des primes impayés, par quittance, tel que arrêté par le service de gestion technique, présente un total de primes impayées, au 31 décembre 2009, de 400 797 dinars soit un écart de 15 262 dinars par rapport au solde comptable.

Les travaux de rapprochements entre le solde comptable et le solde technique doivent être réalisés à fin de justifier et apurer les écarts dégagés aussi bien au niveau global qu'au niveau individuel agent par agent.

Les provisions sur les créances qui s'élèvent à 41 840 dinars a été déterminé comme suit

Année	Impayés au 31.12.2009	Recouvrement 2010	Restant	Taux de provisions	Provisions
2006 et antérieurs	43 635	15 990	27 645	100%	27 645
2007	17 732	14 186	3 546	100%	3 546
2008	55 006	33 708	21 298	50%	10 649
2009	284 424	73 751	210 673	0%	0
Total	400 797	137 635	263 162		41 840

b- Créances nées d'opération de réassurances

Elles correspondent à l'excédent du compte d'acceptation en réassurance pour l'exercice 2009.

c- Etat et organismes de sécurité sociale

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit essentiellement des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

d- Débiteurs divers

Le solde de la rubrique « Débiteurs divers » qui s'élève à 197 321 dinars correspond essentiellement au :

- montant des salaires du personnel de « AMINA » détachés auprès du « GAT » qui s'élève à 157 117 dinars ;
- montant de cautionnement de 27 834 dinars au titre de la taxation d'office notifié à la société en 2008.

A5 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 un montant net de 483 495 dinars contre 1 152 067 dinars 2008 et se détaille comme suit :

Libellés	Brut 2009	Provisions	Net 2009	Net 2008
Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse	207 219	3 932	203 287	798 077
Charges reportées	0	0	0	23 982
Comptes de régularisation	280 208	0	280 208	330 008
Total	487 427	3 932	483 495	1 152 067

A5.1 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un total de 207 219 dinars ventilé de la manière suivante :

Libellés	Brut 2009	Provisions	Net 2009	Net 2008
Compte courant CGF	290 194		290 194	674 908
BIAT 65	-127 776		-127 776	62 554
BANQUE DU SUD	33 889		33 889	33 364
CAISSE SIEGE	3 932	3 932	0	20 010
BEST BANK	8 620		8 620	8 646
UIB AG Etats-Unis	166		166	243
Compte courant Tunisie Valeur	74		74	110
BIAT 32	-25		-25	-25
UBCI AGENCE PASTEUR	-224		-224	-109
ATB AVENUE DE LA LIBERTE	-1 631		-1 631	-1 624
Total	207 219	3 932	203 287	798 077

- **Comptes courants « CGF »**

Les comptes courants de la compagnie ouverts auprès de la société d'intermédiaire en bourse « Compagnie Gestion et Finances, CGF », totalisent à fin 2009 un solde de 290 194 dinars. Ces comptes courants sont arrêtés par la CGF au 31 décembre 2009 avec une situation de trésorerie en faveur de « AMINA » de 295 020 dinars soit un écart de 4 826 dinars. Cet écart remonte aux exercices antérieurs.

- **Caisse siège**

La caisse siège présente à fin 2009 un solde net nul. Le solde brut s'élevant à 3 932 dinars a été totalement provisionné du fait que le solde porté sur le PV d'arrêté de caisse établi par le responsable de la caisse au 31 décembre 2009 est nul.

Cet écart est encourus d'analyse afin de le justifier et de réserver le traitement comptable adéquat.

- **Banque 65 « Avenue Mohamed V »**

Le rapprochement bancaire du compte courant principal ouvert auprès de la BIAT « Agence Mohamed V » fait apparaître des suspens remontant aux exercices antérieurs qui méritent d'être identifiés et apurés.

A5.3 Comptes de régularisations actifs

Les comptes de régularisations actifs totalisent à fin 2009 un montant de 280 208 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2009	2008
Les intérêts et loyers acquis et non échus	198 660	213 741
Autres comptes de régularisation	81 548	116 267
Total	280 208	330 008

- **Les intérêts et loyers acquis et non échus**

La valeur de la rubrique « Intérêts et loyers acquis et non échus » s'élève au 31 décembre 2009 à 198 660 dinars et correspond aux intérêts courus et non échus sur les bons de trésor et les emprunts obligataires.

- **Autres comptes de régularisation**

La valeur de la rubrique « Autres comptes de régularisations » s'élève au 31 décembre 2009 à 81 548 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2009
Différences sur les prix de remboursement sur BTA	77 995
Charges constatées d'avance	3 552
Total	81 548

5.3.2 Notes sur les postes de capitaux propres et de passifs

P1 : Capitaux propres

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2009 un montant de 2 462 460 dinars contre 2 355 538 dinars au 31 décembre 2008 enregistrant ainsi une variation positive de 106 923 dinars qui correspond à :

- résultat déficitaire de l'exercice 2009 qui s'élève à 87 248 dinars.
- l'effet des modifications comptables pour un montant de 194 170 suite au changement de méthode comptable dans le traitement du portefeuille des placements

En effet, l'exercice 2009 a été marqué par un changement de méthode comptable au niveau de la gestion des placements de AMINA et ce par le passage à la méthode du coût moyen pondérée au lieu de la méthode FIFO. Ce changement de méthode a impacté positivement les capitaux propres d'ouverture pour le montant de 194 170 dinars et négativement le résultat de l'exercice pour le montant de 59 948 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres est donné comme suit :

Libellés	Capital Social	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Effets des modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2008	3 000 000	67 270	213 511	52 000	-674 589	0	-302 654	2 355 538
Affectations					-302 654		302 654	0
Réserves Légales								0
Réserves facultatives								0
Autres capitaux propres								0
Résultat reporté								0
Effets des modifications comptables						194 170		194 170
Résultat de l'exercice							-87 248	-87 248
Solde au 31.12.2009	3 000 000	67 270	213 511	52 000	-977 243	194 170	-87 248	2 462 460

P2 : Provisions pour risques et charges

La rubrique « provisions pour risques et charges » totalise au 31 décembre 2009 un solde de 113 608 dinars.

Ce montant correspond à la provision constatée par la compagnie suite à la taxation d'office dont elle a fait objet et ce pour le défaut de dépôt des déclarations fiscales.

P3 : Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2009, les provisions techniques brutes totalisent 12 502 202 dinars contre 10 817 810 dinars au 31 décembre 2008 accusant ainsi une augmentation de 1 684 392 dinars.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

Libellés	2009	2008
Provisions mathématiques	11 868 807	10 421 068
Provisions pour sinistres à payer	565 115	328 918
Provisions pour P.B	13 439	14 408
Autres provisions techniques	54 841	53 416
Total	12 502 202	10 817 810

✓ Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2009 une valeur de 11 868 807 dinars contre 10 421 068 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 1 447 740 dinars.

Elles se détaillent entre les différentes catégories d'assurance comme suit :

Libellés	2009	2008
Contrats Epargne	10 055 713	8 674 776
Contrats Décès	1 160 095	1 025 349
Contrats Mixte	652 999	720 942
Total	11 868 807	10 421 068

✓ Les provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2009 à 565 115 dinars contre 328 918 dinars au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 236 197 dinars.

Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

Ces provisions comprennent les sinistres déclarés et non payés ainsi que les capitaux échus et non décaissés et se détaillent comme suit :

Libellé	2009	2008
Sinistres à payer	351 570	173 359
Capitaux échus à payer	155 736	139 895
Frais de Gestion	57 809	15 663
Total	565 115	328 918

✓ Les autres provisions techniques : La provision de stabilité :

Ce poste présente un solde de 54 841 dinars au 31 décembre 2009 contre 53 416 dinars au 31 décembre 2008 et correspond à la réserve de stabilité dégagée sur le contrat d'assurance vie

conclu avec la société « TUNINTER ». Cette provision est destinée à faire face aux déficits techniques éventuels.

✓ Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes :

Au 31 décembre 2009, le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes s'élève à 13 439 dinars.

P4 : Autres dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2009 à 96 252 dinars contre 199 532 dinars à fin 2008.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2009	2008
Dettes nées d'opérations de réassurance	17 711	11 583
Etat, Organismes sociaux et collectivités publiques	31 622	37 394
Créditeurs divers	46 919	150 555
Total	96 252	199 532

✓ Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise à fin 2009 un solde de 46 919 dinars contre 150 555 dinars à fin 2008.

Ce solde est constitué essentiellement des dividendes à payer pour un montant de 43 440 dinars.

P5 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent à fin 2009 une valeur de 241 284 dinars contre 224 774 dinars au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 2009
Charges à payer	236 353
Autres comptes de régularisation passif	4 931
Total	241 284

- **Charges à payer**

La valeur des charges à payer s'élève au 31 décembre 2009 à 236 353 dinars et correspondent essentiellement à :

- Loyers du siège pour un montant de 49 286 dinars ;
-

- Salaires des détachés du personnels GAT auprès d'AMINA pour un montant de 83 105 dinars ;
- Frais de gestion CGF au titre de l'exercice 2009 pour un montant de 40 593 dinars ;

5.3.3 Notes sur les états de résultat

R01 : Les primes émises

Le chiffre d'affaires net d'annulations, affaires directes, réalisé au cours de l'exercice 2009, s'est élevé à 2 662 731 dinars contre 5 031 934 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 91 332 dinars en 2009 contre 93 258 à fin 2008.

Les primes cédées de l'exercice 2009 s'élèvent à 15 927 dinars contre 14 943 dinars en 2008.

R02 : Les produits de placements

Les produits bruts de placements se sont élevés à fin 2009 à 1 653 419 dinars et les charges de placements ont atteint 695 152 dinars, d'où un revenu net de placement de 958 267 dinars contre un revenu net de 474 481 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 296 583 dinars.

R03 : Les Charges de sinistres

Au cours de l'exercice 2009, on a enregistré une régression de la charge de sinistre de 2 983 209 dinars, passant ainsi de 4 518 136 dinars au 31 décembre 2008 à 1 534 927 dinars à la clôture de cet exercice.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2009.

Les sinistres à payer ont atteint 565 115 dinars au 31 décembre 2009 contre 328 918 dinars à fin 2008 soit une variation de 236 197 dinars.

R04 : Participations aux bénéfiques et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes de l'exercice s'est élevée à 74 311 dinars.

R05 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé au cours de l'exercice 2009 la somme de 520 274 dinars, soit 19 % du chiffre d'affaires, contre 380 712 dinars l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition :** Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent :
 - les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats
 - les frais indirectement imputables : tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats (exemple : frais de personnel, quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel).
- ✓ **Les frais d'administration :** Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille (frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel).

R06 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

La valeur des autres charges techniques s'élève au 31 décembre 2009 à 208 890 dinars soit 7 % du chiffre d'affaires.

R07 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées au 31 décembre 2009 à 695 152 dinars contre 661 684 dinars l'exercice précédent.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

Libellés	2009	2008
Charges de gestion des placements	87 054	84 805
Corrections de valeurs sur placements	277 721	338 896
Pertes réalisation des placements	330 377	237 982
Total	695 152	661 684

❖ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

❖ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placements.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au 31 décembre de chaque année au cours moyen du mois de décembre.

Les moins values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

❖ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Ce sont les pertes subies suite à la cession des actions cotées.

R09 : Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placements sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2009, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 958 267 dinars contre un revenu net de 474 481 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève 157 685 dinars au 31 décembre 2009 contre 93 593 dinars au 31 décembre 2008.

R10 : Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2009 avant impôt s'élève à -84 494 dinars contre -297 529 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat est de 2 754 dinars en 2009 contre 5 125 dinars en 2008.

Par conséquent, l'exercice 2009 fait ressortir un résultat net de - 87 248 dinars contre -302 654 dinars l'exercice précédent.

L'effet des modifications comptables s'établi à 194 170 dinars. De ce fait, le résultat après modification comptable s'élève à 106 923 dinars.

5.3.4 Notes sur l'état de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2009, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à - 608 924 dinars contre 754 367 dinars l'exercice précédent.

F2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Pour l'exercice 2009, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 18 066 dinars.

F3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2009, la compagnie n'a pas engagé des flux relatifs aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de - 590 858 dinars. De ce fait la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 207 219 dinars contre 798 077 dinars l'exercice précédent.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE
D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la compagnie comprenant le bilan, l'état de résultat technique vie, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et faisant apparaître un total bilan de 15 415 807 dinars et un résultat déficitaire de 87 248 dinars.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la

compagnie n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie sont tenus par elle-même.

Tunis, le 18 juin 2010

**Cabinet Mounir GRAJA
Mounir GRAJA**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Nous rappelons que notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1. la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a conclu, au cours de l'exercice 2009, des transactions portant sur les titres de participations dans la sociétés « EDIFIA » et rentrant dans le cadre des conventions règlementées. Ces transactions se détaillent comme suit :

Date	Opération	Quantité	Prix de cession	VM 2009	Cessionnaires	Relation avec AMINA
06/07/2009	Vente	4 500	7,5	13,310	SECA	A des administrateurs en commun avec AMINA
09/12/2009	Vente	22 000	7,5	13,310	Yezid SKANDRANI Noureddine SKANDRANI SECA	Administrateur de AMINA Administrateur de AMINA A des administrateurs en commun avec AMINA

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons été avisés par la société de l'existence de plusieurs conventions règlementées dont :

1. le Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de cette dernière.
2. la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » exerce son activité dans des locaux appartenant aux Groupe des Assurances de Tunisie en vertu d'un contrat de location. Le loyer de l'exercice 2009 s'élève à 25 244 dinars.
3. la Compagnie Gestion et Finance « CGF », ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », est chargée, en tant qu'intermédiaire en bourse, de gérer les placements en bourse de « AMINA ».
4. des membres du personnel de « AMINA » sont détachés auprès du Groupe des Assurances de Tunisie « GAT », ayant des administrateurs en commun avec « AMINA », la charge du personnel détaché auprès du « GAT » relative à l'exercice 2009 s'élève à 42 378 dinars.
5. des membres du personnel du « GAT » sont détachés auprès de la société d'assurance vie et de capitalisation « AMINA », ayant des administrateurs en commun avec « GAT », la charge du personnel détaché du « GAT » auprès de « AMINA » relative à l'exercice 2009 s'élève à 87 912 dinars.
6. la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a accordé, des prêts à des membres du personnel du « GAT », ayant des administrateurs en commun avec la société « AMINA ». La situation de ces prêts, au 31 décembre 2009, se présente comme suit :

Libellé	Montant
Thouraya MSADDAK	48 601
Ridha JLASSI	8 400

7. La société « SECA », ayant des administrateurs en commun avec « AMINA », fait partie des agents généraux de la société. Le solde comptable débiteur de la SECA, net de commission sur arriérés, s'élève au 31 décembre 2009 à 34 214 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

La rémunération de l'ancien président directeur général au titre de 2009 a été reconduite par décision conseil d'administration du 30 mai 2009.

La rémunération exceptionnelle de l'administrateur délégué a été fixé en vertu de l'additif au procès verbal du conseil d'administrateur du 30 mai 2008.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général, de l'administrateur délégué des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT):

Libellés	PDG du 01/01/2009 au 30/07/2009	Administrateurs délégué	Administrateurs
	Charges de l'exercice		
Avantages à court terme	93 679	25 000	
Jetons de présence	5 000	1 667	8 333
Total	98 679	26 667	8 333

Le montant des jetons de présence servis en 2009 au titre de l'exercice 2008 et totalisant 15 000 dinars n'ont pas été prévus dans le procès verbal de l'AGO statuant sur les comptes de 2008.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 juin 2010

Cabinet Mounir GRAJA

Mounir GRAJA